

Département politique

de la

Confédération suisse

— 6 —

Interparlementaire (avec un amendement par son), Elle assurerait
Projet du caractère absolument international du Comité pré-
 paratoire de la Conférence.

A i d e - M é m o i r e .

Une recommandation de l'acte final de la 2^e Conférence de la Paix prévoit la réunion d'une nouvelle Conférence analogue au bout d'un certain laps de temps et la constitution, deux ans auparavant, d'un Comité préparatoire chargé de recueillir les propositions à soumettre à la Conférence, de rechercher les matières susceptibles d'un prochain règlement international, d'élaborer un programme et de proposer un mode d'organisation et de procédure pour cette Conférence.

L'acte final ne prévoit pas le mode de constitution de ce comité préparatoire.

Il serait désirable pourtant que ce dernier conservât de toute manière son caractère absolument international. Ce but pourrait être aisément atteint si l'on chargeait le Conseil administratif de la Cour permanente à La Haye, composé des ^{plus les} chefs des missions diplomatiques accréditées auprès de S. M. la Reine des Pays-Bas de la tâche prévue par l'acte final. Toutefois, comme un comité composé de 37 délégués auxquels seraient peut-être encore adjoints des experts techniques, risquerait de se trouver trop nombreux pour fournir un travail aussi rapide qu'utile, le Conseil administratif pourrait choisir dans son sein une sous-commission d'une quinzaine de membres et de quelques suppléants, qui serait chargée du travail proprement dit et pourrait s'adjoindre un certain nombre d'experts techniques. Il devrait être bien entendu toutefois, que cette sous-commission devrait soumettre les propositions élaborées par elle au Conseil administratif lui-même qui se prononcerait en dernier ressort à leur égard avant qu'elles fussent soumises aux Gouvernements intéressés. Cette organisation se rapprocherait beaucoup de celle proposée par le Gouvernement des Etats-Unis (La proposition américaine prévoit plusieurs sous-commissions, solution qui serait également acceptable) et notamment de celle préconisée par l'Union



nt politique

tion suisse

Interparlementaire (avec un amendement Burton). Elle assurerait le maintien du caractère absolument international du Comité préparatoire de la Conférence.

A i d e - M é m o i r e .

Une recommandation de l'acte final de la 3^e Conférence de la Paix prévoit la réunion d'une nouvelle Conférence analogue au bout d'un certain laps de temps et la constitution, deux ans auparavant, d'un Comité préparatoire chargé de recueillir les propositions à soumettre à la Conférence, de rechercher les matières susceptibles d'un prochain règlement international, d'élaborer un programme et de proposer un mode d'organisation et de procédure pour cette Conférence.

L'acte final ne prévoit pas le mode de constitution de ce comité préparatoire.

Il serait désirable pourtant que ce dernier conservât de toute manière son caractère absolument international. Ce but pourrait être aisément atteint si l'on chargeait le Conseil administratif de la Cour permanente à La Haye, composé des ^{18 ou 19} chefs des missions diplomatiques accréditées auprès de S. M. la Reine des Pays-Bas de la tâche prévue par l'acte final. Toutefois, comme un comité composé de 37 délégués auxquels seraient peut-être encore adjoints des experts techniques, risquerait de se trouver trop nombreux pour fournir un travail aussi rapide qu'utile, le Conseil administratif pourrait choisir dans son sein une sous-commission d'une quinzaine de membres et de quelques suppléants, qui serait chargée du travail proprement dit et pourrait s'adjoindre un certain nombre d'experts techniques. Il devrait être bien entendu toutefois, que cette sous-commission devrait soumettre les propositions élaborées par elle au Conseil administratif lui-même qui se prononcerait en dernier ressort à leur égard avant qu'elles fussent soumises aux Gouvernements intéressés. Cette organisation se rapprocherait beaucoup de celle proposée par le Gouvernement des Etats-Unis (la proposition américaine prévoit plusieurs sous-commissions, solution qui serait également acceptable) et notamment de celle préconisée par l'Union